

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mme GENDRY S., Mr TREMBLAY, DESMOTS, Mmes BÉASSE, MOREAU, PERROUIN, FOURNIER

Absent excusé : Mr RADÉ

Secrétaire : Mr BONNIER

1) Participation aux frais de fonctionnement École publique de La Selle Craonnaise -Année 2020-2021 - D2021-047

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la Mairie de La Selle Craonnaise, ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement de l'École publique pour 4 enfants de Niaffles, scolarisés dans cette école en 2020/2021 en maternelle et 1 enfant en primaire

La participation demandée est de 2184,38 € par élève en maternelle et 382,84 € par élève en primaire, soit :

- 4 élèves en maternelle pour un total de 8737,52 €
 - 1 élève en primaire pour un total de 382,84 €
- soit une participation totale de 9130,36 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- est très surpris de l'augmentation de la participation concernant la maternelle par rapport à l'année 2019-2020, soit une différence de 841,79 € par élève. Cette participation 2020/2021, ne correspondant pas à la moyenne départementale 2020/2021 qui est de 1409 € pour un enfant en maternelle.

refuse de verser la participation 2020/2021 demandée et sollicite une participation aux frais de fonctionnement alignée sur la moyenne départementale 2020/2021, telle que nous avons déjà convenu avec la Commune de Craon.

2) Communauté de Communes du Pays de Craon : Avis sur l'enquête publique - D2021-048

Mr le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2021, le Préfet de la Mayenne a soumis à enquête publique, du 27 septembre au 25 octobre 2021 inclus sur la commune de Craon, une demande d'autorisation présentée la Communauté de Communes du Pays de Craon, sise 1 rue Buchenberg à Craon, en vue de l'actualisation de la situation administrative et de la restructuration de la déchetterie, située au lieudit « Les Carteries » sur la commune de Craon.

Précise que le conseil municipal a été destinataire du dossier relatif à ce dossier d'enquête publique adressé le 7 octobre dernier.

Mr le Maire propose au conseil municipal, qui a pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 10 voix pour, 0 contre,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2021,
- Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,
- Émet un avis favorable

3) Transfert de charges 2021 – approbation rapport CLECT - D2021-049

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2021, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges de la GEMAPI et à l'intégration des charges liées à la prise de compétence Mobilité. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2021 (cf. rapport de la CLECT), celles-ci intégrant également les charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Les attributions de compensation définitives 2021 se présentent comme suit :

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG ADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Cossé le Vivien											
53011	Astillé	-1 608	1 314	-920	-2 080		-1 686	-4 850		-6 536	
53058	La Chapelle Craonnaise	-16 910	-15 840	-368	-721		-16 929	2 696		-14 233	
53075	Cosmes	-10 351	-9 520	-293	-546		-10 359	727		-9 632	
53077	Cossé-le-Vivien	336 401	333 949	-3 341	-6 833	12 483	336 258			336 258	
53082	Courbeville	-13 885	-12 066	-675	-1 201		-13 942	-3 916		-17 858	
53088	Cuillé	-96	2 475	-907	-1 676		-108			-108	
53102	Gastines	-16 210	-15 729	-174	-318		-16 221	874		-15 347	
53128	Laubrières	-14 859	-13 963	-375	-547		-14 885			-14 885	
53151	Méral	-8 813	-5 786	-1 152	-1 948		-8 886			-8 886	
53186	Quelaines St Gault	-8 059	-8 793	-2 267	-4 524	7 490	-8 094	-12 070		-20 164	
53250	Saint Poix	-19 191	-17 921	-424	-873		-19 218			-19 218	
53260	Simplet	24 792	25 965	-448	-706		24 811			24 811	
Total secteur Cossé le Vivien		251 211	264 085	-11 344	-21 973	19 973	250 741	-16 539	0	234 202	0
Total AC positives (à verser aux Cnes)		361 193	359 914				361 069			361 069	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-109 982	-95 829				-110 328			-126 867	

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
53012	Athée	-41 394	-39 720	-527	-1 173		-41 420	6 635		-34 785	
53018	Ballots	17 580	21 260	-1 357	-2 410		17 493			17 493	
53035	Bouchamps les Craon	-30 332	-28 606	-602	-1 182		-30 390	2 679		-27 711	
53068	Chérancé	-17 522	-17 354	-165			-17 519	3 681		-13 838	
53084	Craon	772 066	786 505	-4 817	-9 900		771 788			771 788	
53090	Denazé	-8 379	-8 210	-173			-8 383	962		-7 421	
53135	Livré la Touche	-72 040	-69 824	-785	-1 471		-72 080	970		-71 110	
53148	Mée	-13 650	-13 421	-238			-13 659	112		-13 547	
53165	Niaflès	-9 544	-8 517	-370	-680		-9 567			-9 567	
53180	Pommerieux	-60 634	-58 549	-697	-1 427		-60 673			-60 673	
53251	St Quentin les Anges	-17 721	-16 378	-470	-930		-17 778			-17 778	
Total secteur Craon		518 430	547 186	-10 201	-19 173	0	447 812	15 039	0	462 851	0
Total AC positives (à verser aux Cnes)		789 646	807 765				789 281			789 281	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-271 216	-260 579				-271 469			-256 430	

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
53033	La Boissière	2 159	2 282	-125			2 157	1 570		3 727	
53041	Brains/les Marches	5 078	5 355	-286			5 069	206		5 275	
53073	Congrier	234 013	236 673	-945	-1 762		233 966			233 966	
53098	Fontaine Couverte	21 109	22 338	-458	-792		21 088	482		21 570	
53188	Renazé	285 471	292 473	-2 670	-4 491		285 312		-4 125	281 187	-4 124
53191	La Roë	4 889	5 661	-256	-534		4 871	206		5 077	
53192	La Rouaudière	5 900	6 235	-337			5 898			5 898	
53197	St Aignan/Roë	30 915	33 557	-945	-1 750		30 862			30 862	
53214	St Erblon	6 262	6 440	-178			6 262	-1 067		5 195	
53240	St Martin du Limet	18 126	19 386	-459	-818		18 109			18 109	
53242	St Michel de la Roë	8 533	9 335	-274	-529		8 532	103		8 635	
53253	St Saturnin du Limet	146 320	147 832	-532	-1 001		146 299			146 299	
53258	La Selle Craonnaise	47 628	50 125	-984	-1 535		47 606			47 606	
53259	Senonnes	12 819	14 022	-369	-845		12 808			12 808	
Total secteur Renazé		829 222	851 714	-8 818	-14 057	0	828 839	1 500	-4 125	826 214	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		829 222	851 714				828 839			826 214	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0				0			0	

Totaux		1 662 985	1 662 985	-30 363	-55 203	19 973	1 527 392	0	-4 125	1 523 267	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		1 980 061	2 019 393				1 979 189			1 976 564	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-381 198	-356 408				-381 797			-383 297	

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 6 octobre 2021, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer quant à ce rapport.

Décision du conseil

Le conseil municipal, à 10 voix pour, 0 contre

- accepte le rapport transmis,

4) Devis conception bulletin 2021 - D2021-050

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception de 3 devis portant sur la conception et impression du bulletin communal.

- Devis de Mme Delphine Horellou de Niaflès : - conception du bulletin communal avec couverture 4 pages, sans l'impression, pour un montant de 970 € (tva non applicable).
- Devis de l'Imprimerie Léridon de Craon :- conception du bulletin communal sans couverture pour un montant de 950 € HT, impression 200 exemplaires 642 € HT.
- Devis de l'Imprimerie Fouillet de Craon : impression 200 exemplaires pour 630 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier la conception du bulletin municipal à Mme Delphine Horellou de Niaflès et accepte le devis correspondant pour 970 € (tva non applicable)
- Décide d'accepter le devis de l'Imprimerie Fouillet de Craon pour l'impression des bulletins pour 630 € HT,
- Autorise Mr le Maire à signer les devis correspondants.

5) Informations diverses

a) Barrage Moulin des Planches : reméandrage ruisseau

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un mail le 12 octobre 2021 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, Mr Créac'h, portant sur la finalisation de la demande de compléments pour la DDT sur le projet de restauration de la zone humide communale près du Moulin des Planches, en nous envoyant des nouveaux plans créés par ICEMA.

Ce dernier, souhaite notre validation sur ce nouveau tracé qui répond, normalement, aux attentes de la DDT.

Les changements apportés, un nouveau tracé du cours d'eau fera 0,4m de profondeur pour 1,5 m de large depuis l'aval du pont jusqu'à l'embouchure avec l'Usure.

Ceci rendra les pourtours du cours d'eau, beaucoup plus humide qu'initialement prévu, mais amène une meilleure restauration du milieu.

L'autre point important est que l'ouvrage de franchissement en béton se trouvant sur le cours d'eau sera supprimé et sera remplacé par une passerelle piétonne.

Cette suppression est nécessaire pour restaurer le cours d'eau dans le cadre des nouveaux tracés pour, entre autre, retrouver une pente cohérente à l'existant.

Mr le Maire précise avoir adressé suite à ce mail du 12 octobre 2021, copie du plan Napoléonien, car le nouveau tracé proposé ne correspond pas au plan Napoléonien.

b) Effacement des réseaux Route de Craon

Mr Jean-Paul GIBOIRE informe l'assemblée que le Comité de choix Territoire d'Energie Mayenne n'a pas retenu notre programme d'effacement des réseaux Route de Craon pour l'année 2022. Par conséquent, il sera nécessaire de représenter ce dossier pour le programme 2023.

c) Commémoration de l'Armistice : le 7 novembre 2021 à 11 h 30 en présence de la batterie fanfare suivi d'un vin d'honneur.

d) Compte rendu commission CCAS : repas des aînés du 7 novembre 2021 à 12 h à la salle des fêtes

Mme Sophie Gendry informe l'assemblée des décisions prises en commission CCAS pour le repas des aînés.

Volonté de la commission d'organiser un repas pour permettre aux gens de se retrouver.

Le repas aura lieu le dimanche 7 novembre 2021 à 12h à la Salle des Fêtes de Niaflès

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre sera célébrée ce même jour à 11h30 avec la clique puis suivie d'un vin d'honneur.

Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, le pass sanitaire sera obligatoire pour participer au repas.

Concernant les modalités d'inscription et de paiement, la commission à décider :

- D'une gratuité du repas pour les Niaflais à partir de 65€
- D'une participation de 12€ pour les Niaflais âgés de 60 à 64 ans
- D'une participation à hauteur de 20€ pour les membres du conseil municipal et leur conjoint.

La question est soulevée pour l'invitation des adhérents à l'amicale Niaflaise résidants hors commune et pour les personnes ne résidant plus sur Niaflès mais qui souhaiteraient participer pour retrouver des amis. Compte tenu du contexte sanitaire, il est décidé de restreindre les invitations uniquement aux Niaflais et de l'étendre seulement aux trois seuls adhérents hors commune de l'amicale.

Il est également décidé qu'aucun portage à domicile du repas ne sera effectué mais qu'en revanche les membres de la commission pourraient aller chercher au domicile des personnes qui rencontreraient un problème de mobilité pour venir.

Afin d'encourager l'activité du commerce , il est décidé de confier la préparation du repas à Didier. Le budget fixé est de 20€ par personne (vin non compris). L'apéritif sera à la charge de la commune.

Dans l'hypothèse où le repas devrait être annulé suite à de nouvelles restrictions de la Préfecture, il a été convenu en accord avec Didier que la préparation du repas serait tout de même assurée mais que celui-ci serait à récupérer par les invités en formule à emporter.

Aussi, 9 jeunes se proposent d'animer la journée. Leurs repas seront pris en charge par la commune.

e) Compte rendu commission Animation : journée citoyenne le 27 novembre 2021 à 9h.

Mme Sophie Gendry informe l'assemblée des décisions prises en commission animation. Une journée citoyenne sera organisée le 27 novembre à 9 h. Programme : plantations, aménagements extérieurs, ateliers enfants (nichoirs, hôtels à insectes...), préparation et installation décoration de Noël.

Pour la bonne organisation de cette journée citoyenne, des flyers seront distribués à l'ensemble de la population. Participation sur inscription en mairie.

f) Collecte banque alimentaire : reconduite les 27 et 28 novembre 2021.

g) Fête de Noël des enfants :

Mme Sophie Gendry, sollicite le conseil municipal, afin de savoir si l'organisation de la fête de Noël des enfants peut être envisagée. Le conseil municipal décide de ne pas organiser la fête de Noël pour les enfants cette année.

h) Entretien de l'Eglise

La question est posée de la pertinence ou non de prévoir un chantier nettoyage de l'église. Marie-Claire Poirier, membre de l'équipe paroissiale explique que non dans la mesure où un gros nettoyage a été fait récemment et où la prochaine messe à Niaffles n'aura lieu que le 15 janvier 2022. Elle alerte cependant sur le besoin d'aide et de soutien pour préparer l'église lorsqu'il y a des messes et cérémonies. Un appel aux bonnes volontés sera lancé dans le bulletin municipal et nous proposons que cet appel puisse être relayé via le site internet et mail de la mairie chaque fois que nécessaire.

h) RoboRAVE Australia :

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un mail concernant l'organisation d'un nouveau projet.

« Septembre 2019, organisation d'un projet de participation d'un groupe de jeunes mayennaises au concours RoboRAVE Australia 2020 permettant aux collégiennes de Craon de mettre en avant les compétences acquises en robotique, et d'être les représentants du dynamisme des filles dans les sciences au travers d'un projet montrant leur ambition. La crise sanitaire ayant stoppé le projet, va pouvoir de nouveau se concrétiser en novembre 2021.

Les participantes sont désormais lycéennes et à leur initiative nous avons mis en place un projet citoyen et solidaire. Un collègue mayennais installé à Papara en Polynésie française nous a sollicité pour mettre en place la dynamique RoboRAVE dans sa circonscription placée en zone d'éducation prioritaire.

Ainsi elles iront dans la ville de Papara pour apporter du matériel, former les jeunes tahitiens et organiser la première RoboRAVE Tahiti. Et dans un deuxième temps, elles accueilleront une délégation tahitienne qui participera au concours RoboRAVE Craon en juin 2022. Ces jeunes découvriront ainsi pour la première fois la vie en métropole, et plus particulièrement la Mayenne et le pays de Craon. »

Le conseil municipal prend acte du changement de destination du projet RoboRAVE, et rappelle qu'une subvention de 100 € a été votée le 30 janvier 2020 et versée début février 2020..

i) Terrain près du Lavoir:

Réflexion sur les aménagements

Réunion le 30 octobre à 10 h 30 sur place

j) Prochaines réunions du conseil municipal: - lundi 8 novembre 2021 à 20 h 00.